

SEANCE DU 9 MAI 2016

L'an deux mille seize, le neuf mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 3 mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

M. Henri VOUILLON, Mme Françoise BAJARD, Adjoint.

Mme Blandine BERREZ, MM. Richard DE SANTIS, Stéphane DROUOT, Philippe GAGET, Mme Véronique GUILLON, M. Alain MICHON, Mmes Valérie PIGUET, Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

- Mme Sylviane BAILLY

- Mme Fabiola DUFOUR

- M. Gilles JONDET

- M. Joël MORNAY (pouvoir donné à Mme Christiane ROGIC)

Monsieur Philippe GAGET a été élu, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 29 mars 2016.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) ARRETE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL. 201605248

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire a arrêté le périmètre de la future communauté d'agglomération, issu de la fusion de la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône) et de la Communauté de communes du Mâconnais Beaujolais qui comprend, à compter du 1^{er} janvier 2017, les communes suivantes : Azé, Berzé la Ville, Bussières, Chaintré, Chânes, La Chapelle de Guinchay, Charbonnières, Charnay les Mâcon, Chasselas, Chevagny les Chevières, Crêches sur Saône, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, Leynes, La Roche Vineuse, La Salle, Laizé, Mâcon, Milly Lamartine, Péronne, Prissé, Pruzilly, Romanèche Thorins, Saint Amour Bellevue, Saint Laurent sur Saône (Département 01), Saint Martin Belle Roche, Saint Maurice de Satonnay, Saint Symphorien d'Anelles, Saint Vérand, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré Pouilly, Varennes les Mâcon, Vinzelles, Vergisson, Verzé.

Monsieur le Préfet demande au Conseil Municipal de donner son avis sur ce périmètre avant qu'il ne prononce la fusion définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DONNE un avis favorable** au projet de fusion de la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône) et de la Communauté de communes du Mâconnais Beaujolais

CONSTRUCTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE - CONVENTION DE MANDAT - SEMA - APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE. 201605249

Monsieur le Maire rappelle que, par mandat public en date du 16 mars 2012, la commune de SANCÉ a confié à la SEMA en son nom et pour son compte l'opération de construction de l'école de musique.

Les travaux de construction du bâtiment de l'école de musique sont maintenant entièrement terminés et la SEMA a transmis au maire le bilan de clôture de cette opération de mandat.

Monsieur le Maire précise que l'opération de construction du bâtiment de l'école de musique a coûté 646 937.65 € TTC (541 053.22 € HT) hors subventions et compensation de la TVA.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le bilan de clôture de l'opération de mandat confié à la SEMA pour la construction du bâtiment de l'école de musique pour un montant de coûté 646 937.65 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner quitus à la SEMA pour la mission de mandat qui lui a été confiée.

CRETAMORIUM - AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION - RECOURS A UN CABINET CONSEIL SPECIALISE. 201605250

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de service public pour la gestion du crématorium lie la commune de SANCÉ et la Société Centre Funéraire ROLET dans le cadre de la Loi 99 / 23

du 8 janvier 1993 article 28.

Cette convention a été conclue le 19 décembre 2000 pour une durée de 20 ans.

La société ROLET a par courrier en date du 4 novembre 2015 sollicité une prorogation de la délégation de service public.

Compte tenu de la complexité de la réglementation qui a été modifiée le 1^{er} avril dernier, il propose d'avoir recours à un cabinet conseil spécialisé dans le domaine funéraire.

Il présente la proposition du Cabinet ESPELIA pour la rédaction d'une note juridique et financière et la rédaction d'un avenant contractuel pour un coût de 2 340 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE la proposition du Cabinet ESPELIA pour un montant de 2 340 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire de signer le devis

ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA SOCIETE PAPOU. 201605251

Monsieur le Maire présente le projet d'échange de terrains avec la Société PAPOU qui exploite le restaurant *La Vieille Ferme* à SANCÉ, boulevard du Général De Gaulle.

En effet, lors du projet d'implantation d'une station de recharge de véhicules électriques en bordure de la RD 906, à la demande de la Société PAPOU, il est apparu nécessaire de régulariser l'emprise foncière du Département et de la Commune.

Monsieur le Maire propose d'échanger sans soulte les parcelles suivantes :

Propriétaire	Références cadastrales	Superficie (m ²)
Commune	BE n°36 p	85
	Total	85
Sté Papou	BD n°32p	138
Sté Papou	BD n°30p	87
	Total	225

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'échanger sans soulte avec la Société PAPOU les terrains mentionnés ci-dessus

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cet échange dont les frais seront supportés par la société PAPOU.

VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL – FORD Courier. 201605252

Monsieur le Maire signale que la camionnette FORD *courier* achetée en février 2000 a été remplacée par un véhicule neuf.

Il propose de la vendre, en l'état, au prix de 500 € à un particulier, le contrôle technique étant positif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de vendre le *Ford Courier* au prix de 500 €.

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette transaction.

MODERNISATION DE LA MEDIATHEQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS. 201605253

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modernisation de la Médiathèque afin d'offrir de nouveaux services : création d'un espace image & Son, intégration de ressources numériques et renouvellement d'une partie du mobilier pour améliorer le confort de l'espace jeunesse.

Ce projet peut bénéficier d'aides financières de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental.

Des devis ont été établis pour un montant total de 10 962.18 € HT soit 13 153.63€ TTC.

	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
Matériels audio et informatiques			
Téléviseur + support	Atelier HIFI	3 535.83 €	4 243.00 €
Tablettes + Wifi	PARTNER INFORMATIQUE	3 799.00 €	4 558.80 €
Branchement électrique	SALIERNO Pascal	576.00 €	691.20 €
Cartes acquisition ressources numériques	BOULANGER	246.65 €	294.99 €
	Sous-total	8 157.48 €	9 787.99 €
Mobilier			
Mobilier bûbes lecteurs	DEMCO	2 643.49 €	3 172.19 €
Mobilier bûbes lecteurs	UGAP	161.21 €	193.45 €
	Sous-total	2 804.70 €	3 365.64 €
	TOTAL GENERAL	10 962.18 €	13 153.63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE le projet de modernisation de la médiathèque pour un montant total de 10 962.18 € HT
 - SOLLICITE les aides
 - de l'Etat (DRAC) pour la partie numérique et le mobilier
 - de la Région Bourgogne Franche Comté pour la partie numérique.
 - du Département de Saône-et-Loire au titre de *l'appel à projets départemental 2016 – Lot 2 – Culture et patrimoines – équipement des bibliothèques et médiathèque.*
 - CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016.

REALISATION D'UN PLATEAU TRAVERSANT RUE DU PRE DES MARES – DEMANDE D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE. 201605254

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un plateau traversant, Rue du Pré des Mares afin d'assurer la sécurité des riverains et des usagers.

Ce projet peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental.

Des devis ont été établis pour un montant total de 2 847 € HT soit 3 416.40 € TTC.

	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
Plateau ralentisseur			
	EIFFAGE	2 847.00 €	3 416.40 €
	TOTAL GENERAL	2 847.00 €	3 416.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE le projet de plateau traversant pour un montant total de 3 416.40 € HT
 - SOLLICITE l'aide du Département de Saône-et-Loire au titre de *l'appel à projets départemental 2016 – Lot 1 – Habitat, Espaces Publics, Voirie et Réseaux Divers – Voirie , Aménagement des Centres-Bourgs et des Espaces Publics.*
 - CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2016.

AFFAIRES DIVERSES

- Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 2 jurés d'assises pour 2017.
- Mme Françoise BAJARD informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de SANCÉ a mis en place une aide transport pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 900 €.
- Le repas de fin d'année du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de SANCÉ est prévu le Jeudi 1^{er} décembre 2016 ; la distribution des colis se déroulera le 3 décembre.
- Le Conseil Communal des Enfants préconise l'installation de toilettes dans l'Espace du pré des Mares ; des devis seront demandés pour une installation future.
- Une interrogation est posée quant à l'utilisation future du Château Lapalus ; son appartenance au patrimoine communal est confirmée, mais il apparaît toutefois nécessaire de s'interroger sur sa destination à moyen et long terme.
- Une première réunion interentreprises aura lieu le 16 juin prochain au Château Lapalus ; le buffet sera confectionné par un traiteur.